

Organisation de la cérémonie de remise du prix du lauréat du concours « meilleure thèse de doctorat »

Au siège de la Cour constitutionnelle, le Secrétariat général permanent de Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines, a organisé lundi 2 décembre 2024, une cérémonie en l'honneur de la lauréate, Dr. Zohra Kilali de l'Université de Tlemcen, pour son succès dans le concours « Meilleure Thèse de Doctorat », dans sa première édition de 2024, sur sa thèse intitulée « Le rôle structurel du juge constitutionnel. »

La lauréate du Prix du concours a été classée première, des thèses rédigées en arabe, parmi les quatre (4) lauréats du Prix dans sa première édition, de plusieurs pays africains. Le prix a été décerné, symboliquement, à l'occasion de la septième assemblée générale de la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines, au Zimbabwe, et reçu par un membre de la Cour constitutionnelle, au nom du Président de la Cour constitutionnelle, M. Omar. Belhadj.

La thèse de doctorat s'inscrit dans l'un des domaines d'activité des cours suprêmes, Cour constitutionnelles et conseils constitutionnels africains, et portant notamment sur la justice constitutionnelle et son histoire, les institutions politiques, le droit constitutionnel, les litiges électoraux, le statut des membres du Parlement et d'autres affaires qui relèvent des activités des organes constitutionnels africains.

Dans sa première édition de 202, le concours « meilleure thèse de doctorat », , vise à soutenir la recherche scientifique et à encourager les chercheurs à se distinguer par leur rayonnement scientifique et authentique dans les recherches et études traitant des questions constitutionnelles et électorales sur le continent africain, et en général toutes les matières relevant de la compétence des Cours suprêmes africaines, et des Cour constitutionnelles et conseils constitutionnels.

A signaler, que 23 candidatures ont été reçus provenant de l'Algérie, du Maroc, du Cameroun, du Sénégal, de la Namibie et de la République démocratique du

Congo.

<https://cour-constitutionnelle.dz/wp-content/uploads/2024/12/Laureat.mp4>